

3ème Contrat de Rivière "Les Sorgues"

RECAPITULATIF DES ACTIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DES COMMUNES DE LA PLAINE DES SORGUES

N° action	Intitulé de la fiche actions	Contexte/Enjeux et grands objectifs de la fiche action	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions / projets	Priorité contrat de rivière	Programmation prévue en 2022							Base TTC/HT	Estimation coût 1ère phase (en k€) faite en 2022
									Phase 1			Phase 2					
									2e sem. 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028		
QE_3	Limiter les risques de pollutions (hors eaux usées urbaines)	Il convient de limiter les pollutions pouvant impacter la rivière, qu'elles soient chroniques ou accidentelles.	OF5 ASS0201 AGR0303	QE-OL2	Limiter les pollutions phytosanitaires	Communes Intercommunalités		2	x	x	x	x	x	x	x	PM	
RE_2	Favoriser les économies d'eau	Dans un contexte de changement climatique, il convient d'anticiper la définition et la valorisation des modalités d'économies d'eau les plus adaptées au territoire. Ce projet rejoint la gestion des eaux pluviales en tant que ressource potentiellement mobilisable.	OF0 OF7 RES0203 RES0202 RES0201	RE-OL3	Etudier les modalités les plus adaptées aux enjeux et caractéristiques locaux	SMBS Communes Intercommunalités	inondations	2				x				Fonct.	3
					Valoriser et mettre en œuvre les projets définis	SMBS Communes Intercommunalités	inondations	2					x	x	x	PM	
L_1	Mieux gérer les risques inondations	Les phénomènes d'inondation dans le bassin des Sorgues sont particuliers et n'engendrent pas de crues dévastatrices. Ainsi, aucun PPRI n'est pris spécifiquement sur ce territoire. Néanmoins, les phénomènes sont complexes, car influencés à la fois par l'alimentation de la Fontaine de Vaucluse, la structure du réseau des Sorgues et les ouvrages de régulation, les crues des cours d'eau limitrophes et les problèmes d'eaux pluviales urbaines. Le fort développement urbain engendre des enjeux croissants. Plusieurs projet de gestion des risques sont mis en oeuvre annuellement ou d'ores et déjà programmés. Il convient pour pleinement appréhender la question complexe des risques inondations d'élaborer un PAPI.	OF8	I-OL1 I-OL2 I-OL3	Entretien des mayres et fossés	Communes ASA/ASCO		2	x	x	x	PAPI	PAPI	PAPI	PM		
L_3	Caractériser l'aléa inondation	Sans attendre l'élaboration du PAPI, il convient de capitaliser des données, via les mémoires des acteurs locaux et riverains, comme en cas de survenance d'un évènement particulier.	OF8	I-OL1	Recenser les zones inondées en période de crue	SMBS Communes Intercommunalités		1	x	x	x	PAPI	PAPI	PAPI	Fonct.	15	